

## Évolution récente des flux commerciaux entre le Canada et l'Europe

### Aperçu

L'Union européenne telle qu'on la connaît aujourd'hui est le fruit d'un processus de coopération et d'intégration amorcé en 1951 par six pays et ayant mené à la conclusion du Traité de Rome en 1957 : *la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas*. Quatre vagues d'accessions (en 1973 : *le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni*; en 1981 : *la Grèce*; en 1986 : *l'Espagne et le Portugal*; et en 1995 : *l'Autriche, la Finlande et la Suède*) ont produit l'Union européenne actuelle, qui compte quinze États membres. Une cinquième expansion est en préparation, cette fois du côté de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale et méridionale<sup>6</sup>.

L'UE est ce que les économistes appellent un marché commun. Il s'agit d'une zone ou d'un bloc d'États membres entre lesquels les tarifs douaniers et d'autres obstacles aux échanges commerciaux réciproques ont été supprimés, permettant la libre circulation interne des biens, des services, des gens et du capital, et où un tarif extérieur commun est appliqué à toutes les importations provenant de pays non membres.

Bien entendu, l'Union européenne actuelle a évolué par rapport à un marché commun. Aujourd'hui, l'objet primordial de l'UE est de structurer de façon cohérente les relations entre les États membres et entre leurs peuples respectifs, selon le principe de la solidarité. Les grands objectifs de l'Union sont de promouvoir le progrès économique et social (le marché unifié a été établi en 1993 et la monnaie commune a été inaugurée en 1999), d'affirmer l'identité de l'Union européenne sur la scène internationale (notamment par une politique commune en matière de sécurité et de relations étrangères et par des positions communes au sein des organismes internationaux), d'adopter la notion de citoyenneté européenne (de façon complémentaire à la citoyenneté nationale, en accordant un certain nombre de droits civiques et politiques aux citoyens européens), de créer un espace où s'épanouiront liberté, sécurité et justice (un objectif lié au fonctionnement du marché interne et, notamment, à la libre circulation des personnes) et, enfin, de maintenir et de faire progresser la législation déjà établie au sein de l'UE (les traités de fondation et toutes les lois adoptées par les institutions européennes)<sup>7</sup>.

L'Union européenne est le deuxième partenaire commercial du Canada après les États-Unis. Les échanges bilatéraux de biens et de services totalisaient 65,0 milliards de dollars en 1999, en hausse par rapport au niveau de 39,2 milliards de dollars enregistré en 1990. Cela représente une expansion du commerce bilatéral de près des deux tiers au cours de la période, soit un taux de croissance annuel d'environ 5,8 p. 100.

Les échanges de biens entre les deux régions étaient assez stables au début des années 90; toutefois, vers 1994, les importations en provenance de l'UE ont commencé à augmenter de façon appréciable. En 1999, le niveau des importations originaires de l'UE avait presque doublé par rapport à 1993. Par contre, les exportations canadiennes de biens vers l'UE